

Rapport de la PrésidenteCommission permanente du
vendredi 14 juin 2019**8 ème Commission**
N° CP-2019-6-8-2**Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DAES – Unité Sports et Jeunesse

AIDES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES LIÉS À LA JEUNESSE ET À LA VIE SCOLAIRE

Résumé : L'objet du présent rapport est de voter l'individualisation de l'enveloppe de crédits, prévue au Budget Primitif 2019 en allouant diverses aides aux associations et organismes liés à la politique en faveur de la jeunesse et à la vie scolaire. Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 49 500 € en dépenses de fonctionnement. La Commission « Education et Jeunesse » (8ème) réunie le 24 mai 2019 a donné un avis favorable à ce dossier.

Lors du vote du BP 2019, le Conseil départemental a inscrit des crédits, d'un montant total de 360 640 €, pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et à divers organismes liés à sa politique en faveur de la jeunesse et à la vie scolaire.

Il vous est proposé, dans ce rapport, d'octroyer diverses aides financières, d'un montant total de **49 500 €** aux associations et organismes suivants :

- CDMIJ (Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse) pour une subvention de fonctionnement ;
- Associations d'éducation populaire pour le financement de 4 postes FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) ;
- Université de Strasbourg, dont l'Institut d'Etudes Politiques est l'une des composantes, au titre du programme Egalité des chances pour les collèges ;
- Association les Amis de Marcel RUDLOFF, organisatrice du Prix de la Tolérance ;
- Association Entreprendre pour Apprendre Grand Est pour l'organisation du 10ème Championnat des mini-entreprises qui s'adresse notamment aux élèves inscrits au collège et au lycée.

I. Soutien au CDMIJ et aux associations d'éducation populaire

Les subventions aux associations d'éducation populaire étaient versées dans le cadre d'une enveloppe dont la répartition était proposée au Département par le comité directeur du CDMIJ.

Dans l'objectif de mieux cibler les projets autour des priorités du Département, des nouvelles modalités de partenariat avec le CDMIJ ont été mises en œuvre conformément à la délibération du vote du budget primitif 2019 :

- les subventions pour les actions menées par l'ensemble des associations d'éducation populaire adhérant au CDMIJ sont réorientées vers l'appel à projets pour la jeunesse,
- les crédits alloués pour le fonctionnement pour les associations ont été supprimés.

Le soutien financier départemental au CDMIJ pour son fonctionnement administratif est ramené à **7 000 €** en 2019 (14 000 € en 2018), et sera supprimé à partir de 2020, compte tenu notamment de la trésorerie importante de l'association.

Le soutien départemental au financement de 4 postes FONJEP en cofinancement avec l'Etat a été maintenu, soit **32 000 €**. Ces postes contribuent à la mise en œuvre de la politique en faveur de la jeunesse et sont à destination d'associations membres du CDMIJ (la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, l'Association de la Jeunesse Rurale du Haut-Rhin (MRJC), l'Union départementale des Centres Socio-Culturels et le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA)).

Il vous est proposé de contribuer au fonctionnement du CDMIJ à hauteur de 7 000 € et d'allouer à chacune des quatre associations d'éducation populaire un montant de 8 000 € en faveur du financement du poste FONJEP.

II. Le programme Egalité des chances pour les collèges - partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg

La Commission Permanente du 7 avril 2017 a approuvé le partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Strasbourg (Sciences Po Strasbourg), composante de l'Université de Strasbourg, concernant des collégiens haut-rhinois en REP ou REP+, relatif à un projet favorisant l'égalité des chances et l'accès aux études supérieures d'élèves issus de quartiers défavorisés : le Programme d'Etudes Intégrées (PEI).

Dans ce cadre, une convention de partenariat, portant sur les années 2017 à 2019, a ensuite été signée le 28 juin 2017. Le Département s'est ainsi engagé à apporter son soutien à l'Université et à l'Institut, via l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, eu égard à la nature du programme mis en place à destination des élèves de 3^{ème} et l'intérêt général qui s'y rattache.

Il est rappelé que Sciences Po Strasbourg propose aux collèges un projet collectif d'ouverture visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne.

Ainsi, dans chacun des collèges partenaires, un groupe d'une dizaine d'élèves travaille depuis la rentrée sous la houlette d'une équipe pédagogique du collège, coordonnée par un professeur référent et un étudiant tuteur de Sciences Po, à la production d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, en partie en langue étrangère (anglais ou langue d'origine des élèves s'ils le souhaitent).

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Valoriser les élèves qui auront mené à bien un projet collectif de plusieurs mois ;
- Favoriser leur ouverture d'esprit ;
- Permettre une première insertion dans l'univers de l'enseignement supérieur grâce à la venue des collégiens à Sciences Po et aux liens tissés avec les étudiants tuteurs, qui sont, pour la plupart, des anciens du PEI.

En 2019, l'IEP de Strasbourg collabore sur ce programme avec 43 établissements du Grand Est dont 14 collèges tous classés en REP et REP+. Dans le Haut-Rhin, 8 collèges participent à cette action à savoir : Molière de COLMAR, Kennedy, Bel Air, Wolf, Villon, Bourtzwiller, Jean Macé et Saint-Exupéry de MULHOUSE.

Le 4 juin 2019 au sein de l'hémicycle du Département s'est déroulée la journée de soutenance pour 109 élèves provenant de 7 collèges du Haut-Rhin et de 5 du Bas-Rhin.

Il est à noter cette année que le collège Kennedy de Mulhouse n'a pas été en mesure de remettre dans les temps impartis le fruit de son travail et a déclaré forfait 3 jours avant la date limite du rendu du mémoire. Les collégiens ont toutefois pu bénéficier de septembre à avril 2019 de l'accompagnement des intervenants de Sciences Po.

Il est proposé, dans ce rapport, de renouveler à cet organisme le soutien départemental pour 2019 via l'octroi d'une subvention de **8 000 €**.

III. Le Prix de la Tolérance, organisé par l'Association « Les Amis de Marcel Rudloff »

L'Association « Les Amis de Marcel Rudloff » organise chaque année le « Prix de la Tolérance Jeunes » dans les lycées, collèges et écoles d'Alsace en partenariat avec le Rectorat, le Conseil Régional et les deux Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les contributions des élèves peuvent prendre diverses formes : réalisation d'un CD-ROM, une vidéo, rédaction d'un texte individuel ou collectif, production artistique, sur le thème du bien vivre ensemble.

La remise des Prix de l'édition 2018 s'est déroulée au Rectorat le 19 juin 2018.

Pour le Haut-Rhin, le collège Jean Paul de Dadelsen de HIRSINGUE a été primé avec la réalisation d'affiches sur la thématique de la différence. Les collégiens vainqueurs issus d'une classe ULIS étaient tous en situation de handicap. Le lycée des métiers Charles Pointet de THANN figurait également au palmarès.

Le budget de cet évènement s'est élevé à 2 745 €. Chacune des trois collectivités y a contribué à hauteur de **500 €**.

Pour 2019, le jury de sélection s'est réuni le 21 mai 2019 avec une remise de prix courant juin.

Dans le contexte actuel, le message de tolérance que véhicule cette Association, notamment dans les collèges, prend tout son sens.

La Région et le Département du Bas-Rhin reconduisent également leur soutien pour l'édition 2019.

Il vous est proposé de reconduire pour 2019 notre soutien à cette association à hauteur de 500 €.

IV. Le Championnat Régional des Mini-Entreprises, organisé par l'Association « Entreprendre pour apprendre Grand Est »

Le Rectorat a créé, en 2010, avec le MEDEF et plusieurs organismes représentatifs du monde de l'entreprise, une association appelée « Entreprendre pour Apprendre Alsace », destinée à promouvoir les mini-entreprises dans les collèges et lycées. Les 3 associations (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) ont fusionné en Entreprendre pour apprendre Grand Est ; un conseil territorial est conservé à l'échelon local pour suivre de façon détaillée les activités menées sur le terrain.

Il s'agit de permettre aux élèves de créer et gérer une véritable petite entreprise au sein de leur établissement, avec une activité économique réelle. Cette activité permet une connaissance des contraintes et des métiers et développe l'esprit d'entreprendre.

Les élèves sont encadrés par une équipe d'enseignants, un chargé de mission de l'Association et des responsables d'entreprises.

Pour la cession 2017/2018, 1 000 jeunes de 12 à 25 ans, ont été impliqués dans une des 65 mini-entreprises. 3 collèges haut-rhinois ont été engagés dans cette action : l'Institut Don Bosco de WITTENHEIM, le collège Jules Verne d'ILLZACH, le collège Gérard de Nerval de VILLAGE-NEUF.

Le Haut-Rhin a été à l'honneur et ont été récompensés les établissements suivants :

- L'institut Don Bosco de WITTENHEIM (classe de 3^{ème}) pour le prix de meilleur projet du Haut-Rhin - Le prix de l'artisanat (paniers écologiques pour chien et chat),
- Le collège Jules Verne d'ILLZACH (classe de 3^{ème}) pour le prix de l'artisanat (produit permettant de ranger les écouteurs),
- Le Lycée Schwendi d'INGERSHEIM pour le prix concepteurs d'Avenir (jeux de société),
- Le lycée Blaise Pascal de COLMAR (vice-champion) pour le prix des lycéens (bureau nomade pour les transports en commun).

Pour la session 2018/2019, « Entreprendre pour apprendre » a organisé le 3 mai 2019 le 11^{ème} Championnat des mini-entreprises au Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Pour les établissements d'enseignement, 5 collèges haut-rhinois (Jules Verne d'ILLZACH, Nerval de VILLAGE-NEUF - Monnet de DANNEMARIE- Schweitzer de KAYSERSBERG et Walch de THANN) ont participé à cette compétition ainsi que 11 lycées. La mission locale de Thann et l'école de la deuxième chance de Mulhouse ont également présenté des projets.

Pour le Haut-Rhin, les lauréats 2019 sont :

- L'Ecole de la 2^{ème} chance (E2C) de Mulhouse pour le 1er prix Initiative Emploi et le prix du meilleur esprit d'équipe,
- Le collège de Dannemarie pour le prix du meilleur projet Haut-Rhin,
- L'institut Don Bosco-Wittenheim pour le prix de l'artisanat.

Pour l'organisation de ce championnat au cours de l'année scolaire 2018/2019, l'Association sollicite de la part du Conseil départemental, une subvention de **2 000 €** identique à celle de l'année précédente.

En conclusion, il vous est proposé :

- D'allouer, pour 2019, les subventions de fonctionnement suivantes (cf. annexe 1) :
 - **7 000 €** au CDMIJ, au titre du fonctionnement ;
 - **8 000 €** à la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin pour le financement du poste FONJEP ;
 - **8 000 €** à l'Association de la Jeunesse Rurale du Haut-Rhin (MRJC) pour le financement du poste FONJEP ;

- **8 000 €** à l'Union Départementale des Centres Socio-Culturels pour le financement du poste FONJEP ;
- **8 000 €** au Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) pour le financement du poste FONJEP ;
- **8 000 €**, soit 1 000 € par collège partenaire, à l'Université de Strasbourg dont l'Institut d'Etudes Politiques est l'une des composantes ;
- **500 €** à l'Association « Les amis de Marcel RUDLOFF », organisatrice du Prix de la Tolérance ;
- **2 000 €** à l'Association « Entreprendre pour Apprendre Grand Est » pour l'organisation du 11^{ème} Championnat des mini-entreprises ouvert à cinq collèges Haut-Rhinois ;
- de préciser que les dépenses susvisées, d'un montant global de 49 500 €, seront prélevées du budget départemental 2019 sur les imputations suivantes :
 - Programme E755 ligne 65-28-6574-26273-003 pour les Associations « Les amis de Marcel RUDLOFF » et « Entreprendre pour Apprendre Grand Est » ;
 - Programme E755 ligne 65-28-65738-26273-003 pour l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg ;
 - Programme E741 ligne 65-33-6574-2577-003 pour le CDMIJ et les 4 postes FONJEP ;
- de préciser que toutes ces subventions susvisées feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT